



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 JUILLET 2024**

POINT N° 1 – DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE - RESILIATION DE LA CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS EN DATE DU 30 DECEMBRE 2022

Prendre acte de la dénonciation de la convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements.
Autoriser Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tout acte et tous documents relatifs à ce point.

POINT N° 2 - DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE – NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS – APPROBATION DES AVENANTS N°1 et 2

Adhère au dispositif intercommunal de police municipale proposé par la commune de WOIPPY à compter du 3 juillet 2024,
Adopte et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 portant intégration de la commune de LONGEVILLE-LES-METZ à la convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements joint en annexe de la présente délibération,

Accepte l'adhésion de la commune de LORRY-LES-METZ à ce même dispositif à compter du 5 juillet 2024,

Adopte et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°2 portant intégration de la commune de LORRY-LES-METZ à la convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements joint en annexe de la présente délibération,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches, à signer ladite convention avenantée ainsi que tout acte, documents ou avenants éventuels relatifs à ce point.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N°3 – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 20 FEVRIER 2024 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET REELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE

Le point est reporté

POINT N°4 – APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN

Accepte l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de mise aux normes sécurité incendie de la Maison de retraite Marie Noëlle, pour un montant de 15 842 €.

Accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

ADOPTE l'unanimité

POINT N°5 – PARTENARIATS - ANIMATIONS ESTIVALES 2024

Conclut un partenariat avec les différentes associations et collectivités dans le cadre des animations estivales 2024

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tout acte et document relatifs à ce point et notamment les conventions de partenariat correspondantes et leurs avenants éventuels.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6232 du budget primitif 2024.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 6 – EXAMEN ET VOTE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES A LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Attribut les subventions

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, ainsi que les conventions et avenants éventuels portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Commune d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2024.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 7 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION ET DE LEUR IDENTIFICATION – ASSOCIATION LA BERGERIE ET COMPAGNIE

Autorise le renouvellement de la convention de partenariat liant la Ville de Longeville-Lès-Metz à l'Association LA BERGERIE ET COMPAGNIE au titre de la capture des chats errants présents sur le territoire communal en vue de leur stérilisation et de leur identification.

Approuve les termes de convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation et de leur identification jointe en annexe.

Autorise Madame le Maire à verser une participation de 40 centimes par habitant à l'association LA BERGERIE ET COMPAGNIE en exécution de ladite convention,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tout acte et tous documents relatifs à ce point.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 8 – CREATIONS D'EMPLOIS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Approuve la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024 comme énoncé ci-dessus.

Modifie le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits, au budget communal, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N° 9 – RAPPORTS D'ACTIVITE D'HAGANIS 2023 – ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS – REGIE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur l'assainissement et du rapport annuel 2023 sur le traitement des déchets

POINT N° 10 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS DE L'ANNEE 2022

Prendre acte :

- **Du contenu**, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2022 transmis par la Métropole de Metz.

- **Du contenu**, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022 transmis par la Métropole de Metz.

- **Du contenu**, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2022.

POINT N° 11 – GROUPEMENT DE COMMANDES : SEL DE DENEIGEMENT – MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES PERMANENTS A LA CARTE

Prend acte de la possibilité de fourniture de sel de déneigement en vrac sur un site métropolitain

Approuve les termes de la convention constitutive de groupements de commandes permanents à la carte modifiée et jointe en annexe de la présente délibération

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution des marchés correspondants, avenants et reconductions éventuelles.

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les formulaires d'adhésion aux groupements de commandes permanents et à entreprendre toutes démarches et à signer tout acte et tous documents relatifs à ce point.

ADOPTE à l'unanimité

POINT N°12 - ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET - AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Emet un avis favorable sur le projet de RLPI arrêté par l'Eurométropole de Metz le 3 juin 2024.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tout acte et tous documents relatifs à ce point.

ADOPTE à 22 voix « pour », 3 « abstention »

POINT N°13 – CONFIRMATION - INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR - PLUI

Instaure sur l'ensemble de la Commune le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tout acte et tous documents relatifs à ce point.

ADOPTE à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet de la commune le 3 juillet 2024